

MUNICIPALITÉ DE LAC-AU-SAUMON

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal
tenue le 25 février 2021, à 19h10, en visioconférence

Sont présents Ms Gérard Grenier, maire, Patrick Bacon, Gérald Ruel et Alain Fradette, conseillers et Mmes Jocelyne Bérubé et Valérie Simard, conseillères.

Est absente Mme Chantale Gagné, conseillère.

Assistent également à la visioconférence Mme Karine Dostie, directrice générale / secrétaire-trésorière. Elle agira à titre de secrétaire.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours :

CONSIDÉRANT le décret numéro 141-2021 du 24 février 2021 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 5 mars 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par conférence téléphonique.

EN CONSÉQUENCE, le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer en visioconférence.

OUVERTURE DE LA SESSION

Mme Karine Dostie, directrice générale, procède à l'ouverture de la séance. Elle fait la lecture de l'avis de convocation. Comme Mme Chantale Gagné est absente, aucun autre point ne pourra être ajouté à la séance.

2021-02-32 DÉPÔT D'UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME PRIORITÉS BIOALIMENTAIRES DU MAPAQ

ATTENDU que le programme Priorités bioalimentaires vise au Bas-Saint-Laurent à mettre en œuvre des projets structurants issus d'une planification touchant le secteur bioalimentaire;

ATTENDU qu'un Plan de développement de la zone agricole (PDZA) a été adopté par la MRC de La Matapédia en juin 2016;

ATTENDU que le projet *Implantation de trois serres 4 saisons*, déposé à la Direction régionales du MAPAQ Bas-Saint-Laurent par la Municipalité d'Albertville répond à plusieurs objectifs du PDZA;

ATTENDU que le projet déposé permettra d'enseigner l'agriculture plus particulièrement aux enfants d'âge scolaire, mais également à l'ensemble de la population saumonoise;

POUR CES RAISONS, il est proposé par M. Patrick Bacon et résolu unanimement d'engager la Municipalité de Lac-au-Saumon à contribuer financièrement au projet *Implantation de trois serres 4 saisons pour l'embauche d'un chargé de projet* pour un montant de 2 333.33 \$. Mme Valérie Simard se retire des délibérations.

ADOPTÉ

2021-02-33 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Valérie Simard de lever la séance. Il est 19 h 12.

ADOPTÉ

Gérard Grenier
Maire

Karine Dostie, DMA
Directrice générale/secrétaire-trésorière

¹Je, Gérard Grenier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.